

couteau. Sa couleur est d'un blanc jaunâtre. Les morceaux à l'état brut sont soumis au séchage et subissent plusieurs préparations avant d'être expédiés à la ville de Eskee Shehr, où on les dégrossit, on les polit et on les glace. Cette dernière opération consiste à les frotter, pendant qu'ils sont humides, avec un linge de laine imprégné de graisse de mouton. Puis on les classe, suivant la qualité, en sublimes, supérieurs, première classe, seconde classe, etc. On ne trouve que rarement de gros blocs sans défaut. On emballe dans des caisses du poids moyen de 60 à 80 livres. Moins il y a de morceaux dans la caisse et plus elle est précieuse, car alors les morceaux sont plus gros. Quoique les prix varient suivant l'abondance de l'extraction, ils sont en moyenne de \$120 à \$160 la caisse pour les basses qualités, et de \$360 à \$400 pour les plus fines.

COMPTES-RENDUS

CHAMBRE DE COMMERCE DE TROIS-RIVIÈRES

L'assemblée générale annuelle de la Chambre de Commerce de Trois-Rivières, a eu lieu, mardi dernier, le 19 juin, dans les salles de la Commission du Havre, sous la présidence du vice-président M. N. E. Lajoie.

Après lecture du procès-verbal de l'assemblée précédente, le secrétaire-trésorier, M. Geo. Balcer, fit lecture de son rapport annuel sur l'état du commerce de notre district, pour 1893. Ce rapport démontre que les affaires ont été bonnes l'année dernière et que le commerce est meilleur que les années précédentes.

On procède ensuite à l'élection des officiers pour l'année courante, qui donne le résultat suivant :

Président : M. N. E. Lajoie.

Vice-président : M. P. A. Larolet.

Secrétaire-Trés. : Geo. Balcer.

Assist.-Sec.-Trés. : J. A. Frigon.

Directeurs : MM. T. E. Normand, J. C. Malone, T. Bournival, J. A. Gagnon, R. W. Williams, P. E. Panneton, F. Valentine et Ls. Brunelle.

Des remerciements furent votés aux officiers, sortant de charge.

J. A. Frigon,

Asst.-Sec.-Trés.

CONVENTION AGRICOLE DE NICOLET

Nous extrayons du compte-rendu publié par le *Courrier de St Hyacinthe*, de la convention agricole de Nicolet, les parties suivantes qui se rapportent à deux questions intéressantes : l'Industrie Laitière et les Caisses Rurales.

Du discours de l'honorable M. Beau-

bien : "L'orateur insiste sur les avantages de l'industrie laitière, qui au dire des grands banquiers de Montréal, a sauvé la province de la crise financière qui a sévi chez nos voisins ; pour réussir dans l'industrie laitière, le ministre recommande la culture des fourrages verts pour l'alimentation du bétail, dès que les pâturages commencent à souffrir de la sécheresse ; leur emploi empêche les

vaches de baisser en lait et les y maintient fort avant dans l'hiver ; c'est une grande erreur du passé que d'avoir limité la production du lait à la saison des pâturages ; l'hiver le beurre se vend mieux ; Montréal a dû au commencement de cette année acheter du beurre aux Etats-Unis ; c'est autant d'argent sorti du pays que nos cultivateurs pourraient garder dans leurs poches ; il faut dans chaque paroisse transformer une bonne fromagerie en beurrierie pour l'automne et le printemps et faire en sorte qu'un certain nombre de vaches vèlent l'automne ; pour encourager la production du beurre l'hiver le gouvernement donne une prime ; on dit que c'est cher de nourrir les vaches à l'étable l'hiver ; mais avec l'ensilage on peut le faire avec profit."

Du discours de M. E. Castel, secrétaire de la Société d'Industrie Laitière :

"M. E. Castel aborde en quelques mots la question du crédit agricole, posée par le Révd M. Côté, à la convention des cercles agricoles de St-Hyacinthe ; elle a depuis été traitée dans le *Courrier de St-Hyacinthe*, le *Moniteur du Commerce*, le *PRIX COURANT*, la *Presse* et la *Patrie* ; le moment semble arrivé de tirer des conclusions et de choisir un système ou un autre : celui des Caisses rurales Raiffeisen, qui depuis 50 ans fait ses preuves en Allemagne, en Russie, en Italie et en Suisse et qu'on préconise en ce moment en France, paraît avoir de sérieux avantages ; il est conçu en faveur des cultivateurs, exclut toute idée de dividendes ou de gains pour les administrateurs et directeurs, dont les fonctions ne sont pas rétribuées ; il repose sur la garantie solidaire de tous les associés, qui, appartenant tous à la même paroisse, se connaissent parfaitement et sont à même d'apprécier sûrement la responsabilité et la solvabilité des emprunteurs ; les caisses rurales ne sont point des banques, mais bien plutôt des institutions de secours mutuels, où la charité de ceux qui possèdent vient en aide aux concitoyens moins fortunés, à la condition qu'ils soient honorables, de bonne conduite et travailleurs ; la caisse rurale fait surtout les prêts destinés à produire de l'argent entre les mains de l'emprunteur, qui doit faire connaître le motif de son emprunt, dont les chances de succès sont jugées par les directeurs.

"Le conférencier soumet à l'assemblée le vœu suivant :

"La Société d'agriculture et les cercles du Comité de Nicolet, prenant en considération le 6ème vœu de la convention des cercles agricoles du diocèse de St-Hyacinthe, ainsi conçu : "qu'en vue de donner suite à l'excellente idée formulée par le Révd M. Côté, d'étudier au plus tôt la question du crédit agricole pour notre province, le comité exécutif de la société d'industrie laitière soit prié, avec l'aide de M. Côté et des financiers amis de l'agriculture, de mettre la question à l'étude et de faire rapport." Approuve ce vœu et prie respectueusement MM. les Missionnaires agricoles de profiter de leur prochaine réunion à Québec, le 4 juillet prochain, pour s'entendre avec le comité de la Société d'industrie laitière et procéder à la formation du comité chargé d'étudier la question du crédit agricole dans la province de Québec et de rapport.

"Secondé par l'Hon. F. X. O. Méthot, C. L., le vœu est adopté sans observation."

CHAMBRE DE COMMERCE DE QUÉBEC

Le 3 juillet a eu lieu l'assemblée hebdomadaire du conseil de la Chambre de Commerce de Québec. Étaient présents : MM. E. B. Garneau, président de la Chambre de Commerce, F. X. Berlinguet, R. R. Dobell, E. Dupré, R. Turner, V. Châteauevert et J. E. Martineau.

Le secrétaire soumet le rapport annuel de l'association commerciale d'Oporto, Portugal, pour l'année 1893.

Il est décidé qu'une lettre soit adressée à l'honorable Mackenzie Bowell, ministre du commerce, demandant de nouveaux renseignements au sujet de la visite des délégués impériaux et coloniaux à la conférence intercoloniale dans les principales villes du Canada et spécialement Québec.

Lu une lettre de la Chambre de Commerce de Montréal demandant la coopération de la chambre de Québec à l'établissement à Québec d'un musée commercial. Une résolution a été adoptée unanimement encourageant le projet qui est d'une grande importance pour les grandes villes du Canada.

La question de l'exposition provinciale est aussi venue sur le tapis. Une résolution a été passée pour insister auprès du gouvernement provincial pour lui démontrer la nécessité de nommer sans retard un comité permanent, de façon à ce que le travail de l'organisation de l'exposition commence sans retard, afin d'assurer aussi le succès de cette exposition.

Les membres passent ensuite une résolution convoquant le comité des faillites pour vendredi, le 6 juillet, à 3 heures p.m. pour la considération de certains documents se rapportant au bill des faillites tel que proposé par le gouvernement fédéral.

Les vignerons et les empaqueteurs de raisins de Californie se sont entendus cette année pour maintenir l'uniformité des prix.

Une grande majorité des épiciers détailliers de Montréal, a signé la requête pour la fermeture des magasins de bonne heure.

Par ce temps chaud, il se fait une énorme consommation de citrons ; aussi les prix se raffermissent. Il n'y en a pas trop dans le marché.

L'Association des Epiciers de Montréal, recevra avec plaisir et reconnaissance, les présents qu'on voudra bien lui donner pour être distribués en prix aux vainqueurs des courses et jeux à son prochain pique-nique.

La Peninsular and Oriental Steamship Company, qui fait le service entre l'Angleterre et les Indes, avec une ligne sur l'Australie, a une flotte de 73 vapeurs remorqueurs, et allégés, d'un tonnage total de 236,364 tonneaux.

La ville de Victoria, C. A., demande des souscriptions pour trois séries d'obligations ; l'une de \$35,000, une autre de \$25,000 et la troisième de \$100,000, toutes portant 4 1/2 p. c., jouissance août et février, remboursables en 25 ans. Les souscriptions seront reçues jusqu'au 17 d'août.